



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200211-D_2020_11-DE
Reçu le 17/02/2020
Publié le 17/02/2020

DELIBERATION
N°2020-11 du 11 février 2020

OBJET – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / CP) 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 11 février 2020 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 05 février 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

M. Alain PROREL est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL,
Mme Claude JIMENEZ à M. Alain PROREL,
M. Romain GRYZKA à Mme Catherine MUHLACH,
M. Guy HERMITTE à Mme Anne-Marie FORGEOUX,
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS

Vu les articles L 2311 – 3 et R 2311 – 9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu la nomenclature M 49,

Vu la délibération n°2011-13 du 29 mars 2011, relative à la mise en place des autorisations de programmes/ crédits de paiements (AP/CP) au sein de la Collectivité,

Vu la délibération n° 2019-47 du 28 juin 2019 relative au choix du nouveau mode de gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif,

Vu la délibération n° 2019-48 du 28 juin 2019 relative à la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession avec le groupement Seerc-Suez,

Vu la délibération n°2019-100 du 17 décembre 2019 relative aux autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2019 du budget assainissement,

Vu l'ordonnance n°1910608-3 du 23 janvier 2020 du Tribunal Administratif de Marseille, par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de Marseille a ordonné la suspension provisoire des délibérations n° 2019-47 et 2019-48 du 28 juin 2019,

Considérant que la mise en place, le suivi annuel et la clôture des AP/CP nécessitent une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget, que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (2 abstentions : Mme Catherine VALDENNAIRE et M. Eric PEYTHIEU) :

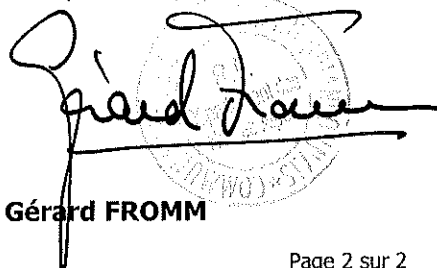
- **Dit** qu'il convient de procéder à la clôture de l'AP/CP suivante :

INDEMNITE DE RESILIATION DU CONTRAT SEERC ET MISE EN PLACE DU NOUVEAU MODE DE GESTION

AP N° ASS 2019-01 Indemnité de résiliation de contrat Seerc Opération budgétaire n°9904								Votée le 17/12/19	
DEPENSES				RECETTES				AUTO FINANCEMENT	
	AP	CP			AP	CP			
		2019	2020			2019	2020		
Indemnité de résiliation	14 000 000		14 000 000	Emprunt	15 000 000		15 000 000	0	
Mise en place nouveau mode de gestion	1 000 000		1 000 000		0				
TOTAL	15 000 000	0	15 000 000	TOTAL	15 000 000	0	15 000 000		
AUTORISATION DE PROGRAMME				AUTO FINANCEMENT					
AP votée initialement		15 000 000		Auto financement initial		0			
Révision en + ou en -				Auto financement mis à jour		0			
AP Mise à jour		15 000 000							
CREDITS DE PAIEMENT									
	CP antérieurs	CP 2019	CP 2020						
	0	0	15 000 000						

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM

Date affichage : 17 FEV. 2020

Délibération n° 2020-11

Page 2 sur 2